

Procès Carlton : requête en nullité déposée à cause d'une présumée enquête officielle

= (Photo+Video) =

Lille, 31 jan 2015 (AFP) -L'avocat de Jean-Christophe Lagarde, un des 13 prévenus aux côtés de Dominique Strauss-Kahn dans le procès de l'affaire de proxénétisme dite du Carlton, a annoncé samedi avoir déposé une requête en nullité devant le tribunal de Lille fondée sur une enquête « officielle » présumée.

Me Olivier Bluche dénonce ainsi des faits portant atteinte « non seulement au droit de la défense mais surtout a un droit fondamental, le droit de bénéficier d'un procès équitable ».

L'avocat fait référence à l'ouvrage d'un ancien commissaire de la police judiciaire de Lille, Joël Specque aujourd'hui à la retraite, dans lequel ce dernier se targue d'être à l'origine du dossier du Carlton grâce à une information obtenue dès juin 2010, a expliqué l'avocat à l'AFP.

« Cela pour moi révèle qu'une enquête a été menée. Or l'enquête préliminaire n'est ouverte officiellement que le 2 février 2011, et l'information judiciaire le 28 mars 2011. Et l'ouverture de l'enquête préliminaire se fait à l'initiative de la police elle-même », énumère Me Bluche.

« Officiellement, la défense n'a eu accès qu'à 54 jours d'enquête. Il me semble bien que les révélations du commissaire Specque (montrent que l'enquête) a duré 10 mois », poursuit-il.

L'avocat souligne par ailleurs qu'aucun acte de procédure n'est signé de M. Specque. « Et pour cause, l'enquête n'est pas officielle », conclut-il.

« M. Specque explique qu'il a agi selon sa déontologie personnelle », note au passage l'avocat.

« Cela signifie non seulement qu'on a caché huit mois d'enquête à mon client qui a été mis en examen sur la base d'un dossier sciemment faussé, et qu'on demande au tribunal de juger d'une affaire en lui cachant huit mois d'investigation », dit-il.

Olivier Bluche doit défendre cette requête à l'ouverture du procès avant tout débat sur le fond, dès lundi après-midi ou mardi matin selon l'avancée de l'audience.

Cette requête intervient alors même que Canal + diffuse lundi une enquête affirmant que l'affaire dite du Carlton a donné lieu durant neuf mois à des écoutes administratives autorisées par Matignon, entre juin 2010 et février 2011.

Interrogé par la journaliste Vanina Kanban, dans le cadre de l'émission « Spécial Investigation » sur ces écoutes, Joël Specque affirme être tenu au « secret défense ».

mla/ngu/jag ■

